URSSAF NICE

152 avenue de la Californie 06200 Nice

Remplacement des portes

Maitre d'Ouvrage	**URSSAF**	Urssaf
Maître d'œuvre	**Profils consultants**	PROFILS
CSPS		

CCTP Lot 01

Cahier des Clauses Techniques Particulières
Lot 01 – Menuiseries Intérieures

Version 3 du :	12/06/2026	DCE

SOMMAIRE

1. GENERALITES ... 3
1.1. Présentation de l'opération ... 3
1.2. Données d'entrée ... 3
1.3. Normes et règlementations ... 3
1.4. Conformité aux prescriptions générales ... 3
1.4.1. Sécurité incendie ... 3
1.4.2. Acoustique ... 3
1.4.3. Thermique ... 3
1.5. Obligations des entreprises ... 4
1.6. Documents à remettre par l'entrepreneur ... 4
1.7. Organisation du chantier ... 4
1.8. Accessibilité PMR ... 4
2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES ... 4
2.1. Prestations à réaliser ... 4
2.2. Normes et règlements ... 4
2.3. Limites de prestations ... 5
2.3.1. Pose des huisseries ... 5
2.3.2. Equipements asservis ... 5
2.4. Qualités des matériaux ... 5
2.4.1. Vantaux ... 5
2.4.2. Huisseries et habillages ... 5
2.4.3. Panneaux et matériaux dérivés ... 6
2.5. Protection des bois ... 6
2.6. Quincaillerie ... 6
2.7. Finition des menuiseries ... 6
2.8. Oculus ... 7
2.9. Huisseries métalliques ... 7
2.10. Huisseries et cadres bois existants ... 7
2.11. Cylindre européen ... 8
3. DESCRIPTIONS DES OUVRAGES ... 8
3.1. Installation de chantier ... 8
3.2. Dépose ... 9
3.3. Adaptation des baies existantes ... 9
3.4. Portes ... 9
3.4.1. Condition de pose ... 9
3.4.2. Type 1 : Portes battantes 1 vantail oculus vertical – pose en rénovation ... 10
3.4.3. Type 2 : Portes battantes 1 vantail – pose en rénovation ... 10
3.4.4. Type 3 : Portes battantes tiercée oculus rectangulaire – pose en rénovation ... 11
3.4.5. Type 4 : Portes battantes tiercée oculus rond – pose en rénovation ... 11
3.4.6. Type 5 : Bloc porte battantes tiercée oculus rond ... 12
3.5. Ouvrages divers ... 13
3.5.1. Calfeutrements ... 13
3.5.2. Reprise et adaptation des ouvrages existant ... 13
3.5.3. Protections & Nettoyage ... 14
3.5.4. Dépose des habillages des impostes ... 14
3.5.5. Plaque gravée de numérotation ... 14
3.5.6. Réseaux / équipements proches ... 14
3.6. Prestation optionnelle – optimisation des oculi ... 14

1. GENERALITES

1.1. Présentation de l'opération

Voir CCAP & CCTC

1.2. Données d'entrée

Voir CCTC

1.3. Normes et règlementations

Voir CCTC

1.4. Conformité aux prescriptions générales

1.4.1. Sécurité incendie

Aucune notice de sécurité incendie n'est disponible à ce stade de l'opération.
Les portes existantes ne présentent pas de caractéristiques coupe-feu particulières.
Les locaux concernés ne sont pas identifiés comme locaux à risques au sens de la réglementation incendie.
En conséquence, aucune exigence de résistance au feu spécifique n'est requise pour les blocs-portes dans le cadre de la présente opération.

1.4.2. Acoustique

Les travaux s'inscrivent dans un objectif d'amélioration des performances acoustiques entre les locaux et les circulations.

Blocs portes

Les blocs-portes à mettre en œuvre devront ainsi contribuer à limiter la transmission des bruits entre ces espaces.
Il est toutefois précisé que les autres parois (cloisons, plafonds, façades) ne font pas l'objet de modifications dans le cadre de la présente opération.
En conséquence, les performances acoustiques attendues pour les blocs-portes sont précisées dans les articles suivants du présent CCTP.

Portes sur huisseries existantes

Le remplacement des portes sur huisseries existantes s'inscrit dans une démarche d'amélioration du confort acoustique, sans pouvoir garantir une performance globale équivalente à celle d'un bloc-porte complet.
Compte tenu de la conservation des bâtis existants et des caractéristiques des supports, les performances acoustiques dépendront notamment de la qualité de mise en œuvre, du traitement des jeux périphériques et de l'ajout éventuel de dispositifs complémentaires (joints, balais, etc.).
L'entreprise devra proposer des solutions adaptées permettant d'optimiser au mieux l'affaiblissement acoustique dans ces conditions et proposer un indice d'affaiblissement à atteindre.

1.4.3. Thermique

Les travaux concernent exclusivement des portes intérieures situées en locaux chauffés.
Ils n'affectent pas l'enveloppe thermique du bâtiment.
En conséquence, aucune exigence thermique particulière n'est requise dans le cadre du présent lot.

1.5. Obligations des entreprises

Voir CCAP & CCTC

1.6. Documents à remettre par l'entrepreneur

Voir CCTC

1.7. Organisation du chantier

Voir CCTC

1.8. Accessibilité PMR

L'opération ne concerne pas un établissement recevant du public (ERP).
Les travaux portent principalement sur le remplacement de portes en conservation des huisseries existantes, sans modification des largeurs de passage.
En conséquence, aucune mise en conformité globale aux règles d'accessibilité PMR n'est requise dans le cadre de la présente opération.
Toutefois, pour les portes faisant l'objet d'une modification de configuration (notamment transformation de portes doubles en portes tiercées ou adaptation de portes simples), il sera prévu un vantail principal présentant une largeur de passage utile de 0,90 m.

2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

2.1. Prestations à réaliser

L'entrepreneur du présent corps d'état doit :

- La dépose des portes et blocs-portes existants, selon le tableau récapitulatif ;
- L'évacuation de l'ensemble des ouvrages déposés, y compris, en sus, les portes vitrées ayant été remplacées dans de précédents aménagements (estimation : 41 unités) localisées en sous-sol ;
- La fourniture et pose des blocs-portes ou des ouvrants seuls, selon les cas définis au présent CCTP ;
- La fourniture et pose des bâtis lorsque leur remplacement est prévu ;
- Les adaptations nécessaires des supports existants (tableaux, feuillures, réservations), en fonction des configurations rencontrées y compris l'agrandissement de certaines baies ;
- La réalisation des habillages, couvre-joints et finitions associés ;
- Les protections des ouvrages existants pendant les travaux ;
- Le nettoyage des zones d'intervention en fin de prestation ;
- Les reprises éventuelles induites par les travaux du présent lot (rebouchages, ajustements, reprises localisées) ;
- La coordination avec les entreprises de maintenance de la maîtrise d'ouvrage, notamment pour les interfaces avec la maintenance intrusion et CVC.

2.2. Normes et règlements

Outre les prescriptions techniques générales du CCTC et particulières contenues dans le présent CCTP, l'exécution des ouvrages sera soumise aux règles, normes françaises, Documents Techniques Unifiés (DTU), Cahiers des Prescriptions Techniques et réglementations en vigueur à la date de remise des offres, et notamment (sans que cette liste soit limitative) :

- DTU 36.1 : Travaux de menuiseries en bois ;
- NF EN 14351-2 : Portes intérieures – Norme produit, caractéristiques de performance ;

- Règles professionnelles et prescriptions des fabricants pour la mise en œuvre des blocs-portes bois et métalliques.

L'entrepreneur devra fournir :

- Les fiches techniques des produits proposés ;
- Les procès-verbaux d'essais acoustiques des blocs-portes le cas échéant ;
- Les justificatifs de conformité aux normes en vigueur ;
- Les notices de pose et attestations de mise en œuvre conforme aux prescriptions des fabricants.

2.3. Limites de prestations

Le présent lot comprend l'ensemble des prestations nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages décrits au présent CCTP, y compris toutes sujétions de fourniture, transport, manutention, mise en œuvre et évacuation des déchets.

Le présent lot comprend notamment :

- Les adaptations et reprises directement liées à la pose des blocs-portes (tableaux, feuillures, ajustements) ;
- Les adaptations des habillages et les finitions en périphérie des ouvrages posés ;

Restent à la charge de la maîtrise d'ouvrage et des mainteneurs habituels :

- Les modifications des réseaux CVC et déplacement des commandes de thermostat,
- Le déplacement des installations intrusion

L'entrepreneur devra néanmoins signaler toute contrainte ou incompatibilité rencontrée lors de l'exécution.

2.3.1. Pose des huisseries

La pose des huisseries est à la charge du présent lot.
Les huisseries seront posées dans des cloisons maçonnées d'épaisseur 8 cm (maçonnerie 7 cm avec enduit 1 cm).
L'entrepreneur devra adapter les dimensions et les modes de fixation aux supports existants, après vérification préalable de leur nature et de leur état.
La mise en œuvre devra garantir le parfait aplomb, le calage et la stabilité des ouvrages.
Les fixations seront réalisées conformément aux prescriptions des fabricants et aux règles de l'art.
Toutes sujétions de mise en œuvre liées aux supports existants sont réputées incluses dans le présent lot.

2.3.2. Equipements asservis

Aucun équipement d'asservissement à la détection incendie, au système de sécurité incendie (SSI) ou au contrôle d'accès n'est prévu dans le cadre du présent lot.
Les blocs-portes seront équipés uniquement de quincailleries mécaniques.

2.4. Qualités des matériaux

2.4.1. Vantaux

Les vantaux seront constitués de blocs-portes industriels à âme pleine, adaptés à un usage tertiaire intensif.

Les parements seront en stratifié haute pression (HPL), collé en usine, garantissant :

- une bonne résistance aux chocs et à l'abrasion ;
- une facilité d'entretien ;
- une durabilité dans le temps.

Aucune finition à peindre ne sera admise.

2.4.2. Huisseries et habillages

Les huisseries pourront être :

- soit métalliques,
- soit en bois existant conservé et adapté.

Les habillages, couvre-joints et finitions associés seront réalisés en matériaux compatibles avec les parements stratifiés et présenteront un aspect homogène.

2.4.3. Panneaux et matériaux dérivés

Les matériaux dérivés du bois utilisés dans la composition des ouvrages seront adaptés à l'usage intérieur, stables et conformes aux normes en vigueur.

2.5. Protection des bois

L'entrepreneur s'assurera que les bois et matériaux dérivés utilisés sont sains, secs et exempts de toute attaque d'insectes xylophages ou de champignons.

Tout élément présentant des altérations sera refusé et évacué du chantier.

Les éléments bois ou dérivés seront, le cas échéant, protégés contre les agents biologiques conformément aux normes en vigueur et aux prescriptions des fabricants.

Les parties en contact avec les maçonneries devront être adaptées à cet usage et mises en œuvre de manière à assurer leur durabilité (protection contre l'humidité notamment).

2.6. Quincaillerie

Les articles de quincaillerie devront être de première qualité, conformes aux normes en vigueur (NF ou équivalent) et issus de fabricants reconnus.
L'entrepreneur pourra proposer des produits équivalents aux références citées, sous réserve de validation préalable de la maîtrise d'ouvrage.

Un échantillon de chaque type d'article sera soumis à l'agrément de la maîtrise d'ouvrage pendant la période de préparation.
Les entailles pour l'encastrement des organes de quincaillerie seront réalisées avec soin afin d'assurer un ajustement parfait des pièces.

Les ferrages devront être adaptés au poids et à l'usage des ouvrants. Les paumelles, au nombre minimal de 3 seront renforcées, en acier traité contre la corrosion ou en inox, et dimensionnées en conséquence.

Les articles de quincaillerie prescrits sont les suivants :
Garnitures de porte : finition inox brossé

- Béquilles sur rosace : type Vachette OVALIS U511/6460 ou équivalent
- Rosace pour cylindre européen : assortie à la béquille

L'ensemble des quincailleries devra présenter une homogénéité esthétique sur l'ensemble de l'opération.

2.7. Finition des menuiseries

L'entrepreneur devra l'habillage et le calfeutrement de toutes les huisseries et cadres bois par couvre-joints, baguettes et tous profils nécessaires à une finition soignée des ouvrages.
Ces habillages seront réalisés dans un matériau et une finition compatibles avec les menuiseries correspondantes, sauf prescriptions contraires du maître d'ouvrage.
L'entrepreneur devra assurer le parfait fonctionnement de l'ensemble des menuiseries, comprenant notamment les réglages, le respect des jeux de fonctionnement et la mise en œuvre d'alaises, rainées et collées si nécessaire.
Les raccords avec les ouvrages adjacents (maçonnerie, cloisons, plafonds, revêtements) devront être parfaitement exécutés, sans désaffleurement ni jour apparent.
Toutes les pièces métalliques entaillées ou altérées lors de la mise en œuvre devront recevoir une protection anticorrosion adaptée.

Pendant la durée de garantie, l'entrepreneur devra remédier à ses frais à toutes les défectuosités constatées.
Le titulaire devra l'identification des portes par étiquettes gravées ou tout autre dispositif équivalent, selon le principe défini par le maître d'ouvrage.
Les travaux devront être réalisés en tenant compte des tolérances des supports existants. Aucun défaut d'aspect ou de finition lié aux irrégularités des supports ne sera admis sans traitement préalable adapté.

2.8. Oculus

Chaque porte concernée identifiée dans la liste des portes recevra soit :

- Bureaux : un oculus rectangulaire présentant un clair de vitrage minimal de 15% de la surface du vantail principal. Le positionnement horizontal de l'oculus sera laissé au choix de la maîtrise d'ouvrage, notamment avec possibilité de décentrement côté béquille / serrure. En présence d'un second vantail, un oculus pourra être prévu sur celui-ci, avec un positionnement centré.
- Salles de réunion : un oculus circulaire de diamètre 400 mm.

Le vitrage sera constitué d'un vitrage feuilleté de sécurité. La finition du vitrage de base sera de type opale / sablée pour les grands oculi, clair pour les oculi ronds.

Les parecloses seront adaptées aux huisseries existantes et à la configuration retenue.

2.9. Huisseries métalliques

Les huisseries seront réalisées en tôle d'acier pliée d'épaisseur minimale 15/10e, formée conformément à la norme NF P 24-401 ou équivalent.

Elles seront équipées de joints isophoniques pour les portes présentant une exigence acoustique.

Pour l'ensemble des portes, il sera prévu :

- 4 paumelles renforcées pour les vantaux de largeur supérieure ou égale à 0,83 m,
- 3 paumelles minimum pour les autres vantaux.

Les huisseries seront adaptées à l'épaisseur et à la nature des supports (cloisons, murs, doublages), et comprendront tous les dispositifs de fixation nécessaires (pattes à scellement ou fixation mécanique selon support).

Elles seront fournies avec traverse(s) d'écartement basse(s) provisoire(s) à déposer après pose, ainsi que les réservations nécessaires pour la mise en place des joints et de la gâche.

Les huisseries seront munies de butées en matériau souple.

Elles recevront une protection anticorrosion par primaire appliqué en usine.
Les retouches après pose, incluant la reprise des zones altérées, ponçage et remise en peinture, seront à la charge du présent lot.

La mise en œuvre devra garantir la parfaite tenue des huisseries dans le temps (absence de déformation, affaissement ou désaffleurement).

2.10. Huisseries et cadres bois existants

Les huisseries et cadres bois existants sont conservés, sauf indication contraire.

L'entrepreneur devra :

- Vérifier l'état des supports existants (aplomb, équerrage, planéité, résistance mécanique),
- S'assurer de leur compatibilité avec les nouveaux ouvrants et équipements projetés,

- Réaliser toutes adaptations nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles menuiseries (reprise de feuillures, ajustements, renforts éventuels).

Les feuillures existantes seront adaptées si nécessaire pour permettre la pose des nouveaux vantaux, quincailleries et joints, sans altérer la tenue mécanique de l'ouvrage.
Les paumelles existantes seront remplacées et complétées afin d'assurer la bonne tenue des vantaux dans le temps.

Compte tenu de l'hétérogénéité des locaux existants et de l'absence d'étude acoustique, aucune performance acoustique minimale n'est exigée à ce stade.
L'entreprise est toutefois invitée à proposer, dans le cadre de son offre, les dispositions techniques qu'elle juge pertinentes pour améliorer les performances acoustiques des blocs-portes, ainsi que les niveaux d'affaiblissement acoustique associés. Ces performances proposées constitueront, si elles sont retenues par le maître d'ouvrage, les objectifs à atteindre.
Ces propositions ne pourront en aucun cas conduire à des travaux modificatifs importants sur les ouvrages existants, sauf mention explicite dans l'offre.
À titre d'exemple, des joints périphériques compressibles pourront être mis en œuvre en feuillure des huisseries existantes, dans la mesure de leur compatibilité avec l'état des supports.

L'entrepreneur devra la fourniture et la pose de couvre-joints et habillages nécessaires à une finition soignée, adaptés aux menuiseries existantes.
Toutes les reprises (rebouchage, ponçage, finition, vernis ou lasure) consécutives aux adaptations seront à la charge du présent lot.
Les dimensions figurant dans les documents graphiques et tableaux fournis à titre indicatif devront impérativement être vérifiées par l'entreprise sur site avant toute fabrication ou mise en œuvre. Aucune réclamation liée à des écarts de dimensions ne pourra être acceptée après validation des commandes.

2.11. Cylindre européen

Les cylindres seront fournis et posés par le présent lot. Ils seront de type européen, de marque reconnue (type Assa Abloy ou équivalent), avec protection contre la reproduction non autorisée des clés (carte de propriété).

Afin de simplifier l'exploitation et de limiter les coûts, il n'est pas prévu d'organigramme complexe. Les portes de bureaux courants seront équipées de cylindres identiques permettant l'utilisation d'une clé standard commune.
Les portes suivantes constitueront des exceptions et disposeront chacune d'une serrure/cylindre spécifique avec clé dédiée :

- Porte n°101
- Porte n°119
- Porte n°130
- Porte n°301
- Porte n°319
- Porte n°330
- Porte n°431
- Porte n°504
- Porte n°505
- Porte n°506

Typologie des cylindres à prévoir : cylindre avec manœuvre à clé côté extérieur et bouton moleté côté intérieur afin d'éviter l'enfermement accidentel des utilisateurs.

Le titulaire devra également prévoir la fourniture de dix (10) cylindres européens standards supplémentaires en pièces détachées, compatibles avec les références installées sur l'opération.

3. DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

3.1. Installation de chantier

Prestations décrites à la charge du présent corps d'état suivant le CCTC.

3.2. Dépose

L'entreprise devra la dépose complète des portes et blocs-portes existants, conformément au tableau récapitulatif annexé au présent CCTP.

Les prestations comprennent notamment :
- La dépose des ouvrants, bâtis, quincailleries et accessoires associés,
- La dépose des éléments annexes tels que les impostes le cas échéant,
- Toutes sujétions de protection des ouvrages conservés et des locaux en site occupé,
- L'évacuation, le tri et la mise en décharge des éléments déposés, dans les filières réglementaires.

En complément, l'entreprise devra la dépose et l'évacuation des portes vitrées issues d'aménagements antérieurs, localisées en sous-sol, pour une estimation de 41 unités.

Les travaux comprendront également toutes sujétions nécessaires à la remise en état des supports après dépose (rebouchage, ragréage, reprises localisées), en vue de la mise en œuvre des nouveaux ouvrages.

3.3. Adaptation des baies existantes

Dans le cadre de la mise en œuvre des blocs-portes tiercés, certaines baies existantes devront être adaptées en largeur.
À ce titre, l'entreprise devra prévoir l'ensemble des travaux nécessaires à l'élargissement des baies, comprenant notamment :
- les démolitions ponctuelles de cloisons,
- la reprise des tableaux et des supports,
- L'adaptation éventuelle des linteaux selon la nature des ouvrages existants,
- les reprises de finitions (enduits, peintures, plinthes, faux-plafonds, etc.),
- les sujétions liées à la présence éventuelle de réseaux ou d'équipements en périphérie des baies.,
- La reprise des sols existants dans des tons similaires au sol d'origine

L'entreprise devra vérifier sur site la faisabilité technique des adaptations prévues avant toute intervention.

Localisation : portes 101 et 301

3.4. Portes

3.4.1. Condition de pose :

Les portes ou blocs-portes pourront être mis en œuvre selon les configurations suivantes :
- En rénovation sur huisseries existantes, pour les huisseries bois conservées, sous réserve de leur bon état, de leur aplomb et de leur compatibilité dimensionnelle avec les nouveaux vantaux. Compte tenu de la profondeur des feuillures existantes (≈ 35 mm) et de l'épaisseur des vantaux standards (≈ 40 mm), un léger désaffleurement du vantail par rapport à l'huisserie est admis.
 Ce désaffleurement ne pourra en aucun cas constituer un motif de refus ou de réserve, sous réserve du bon fonctionnement de la porte et de la qualité de finition.
- En remplacement complet des blocs-portes existants, comprenant la dépose des ouvrants et bâtis, et la mise en œuvre de nouvelles huisseries adaptées aux supports (maçonnerie ou cloison).

Dans le cas d'une pose sur huisseries existantes, l'entreprise devra vérifier la compatibilité des huisseries avec les nouveaux vantaux, notamment en termes de dimension, fonctionnement, de quincaillerie et de qualité de finition.
Toute adaptation (usinage, ajout de couvre-joints, réglages) devra être intégrée dans son offre.

3.4.2. Type 1 : Portes battantes 1 vantail oculus vertical – pose en rénovation

Fourniture et pose de portes battantes 1 vantail, comprenant l'ensemble des sujétions nécessaires à une parfaite finition et au bon fonctionnement.

Huisserie

Huisserie existante conservée en bois dur exotique

Vantail

Épaisseur : 40 mm
Type : âme pleine, droit
Finition : stratifié rainuré, teinte et motif au choix de la maîtrise d'ouvrage

Dimensions

Hauteurs : selon mesures du tableau joint en annexe (2100 et 2120 mm)
Largeur : 820 mm (sauf indication contraire au tableau)

Oculus

Clair minimal 15%
Vitrage feuilleté de sécurité, finition opale
Parecloses bois adaptées à l'huisserie existante

Quincaillerie

4 paumelles renforcées adaptées au poids du vantail
Serrure à mortaiser
Cylindre avec manœuvre à clef coté extérieur, bouton moleté coté intérieur
Garniture type bec de cane (béquille sur rosace)

Tenue au feu

Sans exigence spécifique (hors prescriptions particulières du projet)

Localisation

Selon plan : bureaux des étages 1 à 5 en premier jour

3.4.3. Type 2 : Portes battantes 1 vantail – pose en rénovation

Fourniture et pose de portes battantes 1 vantail, comprenant l'ensemble des sujétions nécessaires à une parfaite finition et au bon fonctionnement.

Huisserie

Huisserie existante conservée en bois dur exotique

Vantail

Épaisseur : 40 mm
Type : âme pleine, droit
Finition : stratifié rainuré, teinte et motif au choix de la maîtrise d'ouvrage

Dimensions

Hauteurs : selon tableau en annexe, 2100 mm
Largeur : 820 mm

Quincaillerie

4 paumelles renforcées adaptées au poids du vantail
Serrure à mortaiser
Cylindre avec manœuvre à clef coté extérieur, bouton moleté coté intérieur

Garniture type bec de cane (béquille sur rosace)

Tenue au feu

Sans exigence spécifique (hors prescriptions particulières du projet)

Localisation

Locaux aveugles type vestiaires, imprimante, courrier.

3.4.4. Type 3 : Portes battantes tiercée oculus rectangulaire – pose en rénovation

Fourniture et pose de portes battantes 2 vantaux, comprenant l'ensemble des sujétions nécessaires à une parfaite finition et au bon fonctionnement.

Huisserie

Huisserie existante conservée en bois dur exotique

Vantail

Épaisseur : 40 mm
Type : âme pleine, droit
Finition : stratifié rainuré, teinte et motif au choix de la maîtrise d'ouvrage

Dimensions

Hauteurs : selon tableau en annexe (2100 et 2040 mm)
Largeur :

- Largeur ouvrant de service : 930 mm
- Largeur semi-fixe : 530 mm

Oculus

Clair minimal 15%
Vitrage feuilleté de sécurité, finition opale
Parecloses bois adaptées à l'huisserie existante
Sur les deux ventaux, alignement vertical.

Quincaillerie

4 paumelles renforcées adaptées au poids du vantail
Serrure à mortaiser
Cylindre avec manœuvre à clef coté extérieur, bouton moleté coté intérieur
Garniture type bec de cane (béquille sur rosace)
Crémone encastrée ou en applique permettant le verrouillage du semi-fixe en partie haute et basse
Fourniture et pose de gâches adaptées, comprenant :

- Une gâche haute en traverse ou linteau
- Une douille de sol métallique encastrée, avec cache affleurant

Tenue au feu

Sans exigence spécifique (hors prescriptions particulières du projet)

Localisation

Selon plan et liste : portes 304, 404 et 504

3.4.5. Type 4 : Portes battantes tiercée oculus rond – pose en rénovation

Fourniture et pose de portes battantes 2 vantaux, comprenant l'ensemble des sujétions nécessaires à une parfaite finition et au bon fonctionnement.

Huisserie

Huisserie existante conservée en bois dur exotique

Vantail

Épaisseur : 40 mm
Type : âme pleine, droit
Finition : stratifié rainuré, teinte et motif au choix de la maîtrise d'ouvrage

Dimensions

Hauteurs : selon tableau en annexe (2100 et 2040 mm)
Largeur :

- Largeur ouvrant de service : 930 mm
- Largeur semi-fixe : 530 mm

Oculus

Rond, diamètre 400 mm sur vantail de service
Vitrage feuilleté de sécurité, finition opale
Parecloses bois adaptées à l'huisserie existante

Quincaillerie

4 paumelles renforcées adaptées au poids du vantail
Serrure à mortaiser
Cylindre avec manœuvre à clef coté extérieur, bouton moleté coté intérieur
Garniture type bec de cane (béquille sur rosace)
Crémone encastrée ou en applique permettant le verrouillage du semi-fixe en partie haute et basse
Fourniture et pose de gâches adaptées, comprenant :

- Une gâche haute en traverse ou linteau
- Une douille de sol métallique encastrée, avec cache affleurant

Tenue au feu

Sans exigence spécifique (hors prescriptions particulières du projet)

Localisation

Selon plan : porte 319

3.4.6. Type 5 : Bloc porte battantes tiercée oculus rond

Fourniture et pose de bloc-portes battants tiercés (1 vantail de service + 1 semi-fixe), comprenant l'ensemble des sujétions nécessaires à une parfaite finition et au bon fonctionnement.

Les travaux comprennent notamment :

- la dépose des blocs-portes existants,
- la suppression des impostes existantes le cas échéant,
- l'adaptation des tableaux pour passage en porte tiercée,
- la reprise des supports (maçonnerie, enduits, habillages),
- toutes sujétions de raccordement et de finition.

Les travaux comprennent toutes les adaptations nécessaires des équipements électriques existants à proximité (interrupteurs, goulottes, etc.).

Huisserie

Huisserie en acier d'épaisseur 15/10, coloris au choix de l'architecte

Vantail

Épaisseur : 40 mm
Type : âme pleine, à recouvrement
Finition : stratifié rainuré, teinte et motif au choix de la maîtrise d'ouvrage

Dimensions

Hauteurs : selon tableau en annexe (2100 mm)
Largeur :

- Largeur ouvrant de service : 930 mm
- Largeur semi-fixe : 530 mm, sauf si le tableau permet une taille supérieure

Acoustique

Les blocs-portes neufs présenteront un affaiblissement acoustique Rw = 38 dB

Oculus

Rond, diamètre 400 mm sur vantail de service
Vitrage feuilleté de sécurité, finition opale
Parecloses bois

Quincaillerie

Minimum 4 paumelles renforcées adaptées au poids du vantail
Serrure à mortaiser
Cylindre avec manœuvre à clef coté extérieur, bouton moleté coté intérieur
Garniture type bec de cane (béquille sur rosace)
Crémone encastrée ou en applique permettant le verrouillage du semi-fixe en partie haute et basse
Fourniture et pose de gâches adaptées, comprenant :

- Une gâche haute en traverse ou linteau
- Une douille de sol métallique encastrée, avec cache affleurant

Tenue au feu

Sans exigence spécifique (hors prescriptions particulières du projet)

Localisation

Selon plan et liste : portes 101, 119 et 301

3.5. Ouvrages divers

3.5.1. Calfeutrements

L'entreprise du présent corps d'état doit tous les calfeutrements sur ses ouvrages et entre ses ouvrages et les ouvrages périphériques (châssis, murs, plafonds, sols).

3.5.2. Reprise et adaptation des ouvrages existant

L'entreprise devra toutes les reprises nécessaires consécutives à ses travaux, comprenant notamment :

- Les rebouchages,
- Les reprises d'enduits,
- Les ajustements des supports,
- Les adaptations ponctuelles des ouvrages existants
- La reprise des sols en marbre.

Ces prestations incluent toutes sujétions pour obtenir des supports conformes à la mise en œuvre des nouveaux ouvrages et une finition soignée.

3.5.3. Protections & Nettoyage

L'entreprise devra le balisage et la sécurisation de la zone d'intervention, la protection des ouvrages conservés et des locaux, l'entretien des protections pendant la durée du chantier, l'enlèvement des protections en fin d'intervention et le nettoyage des zones d'intervention et l'évacuation des déchets.

3.5.4. Dépose des habillages des impostes

L'entreprise devra la dépose de deux habillages d'impostes existants. Les prestations comprennent également la remise en état des impostes vitrées conservées et le nettoyage complet des vitrages après intervention.

Localisation : 2 portes préalablement changées : n°227 et 228

3.5.5. Plaque gravée de numérotation

Fourniture et pose de plaques de numérotation des portes.
Caractéristiques :

- Plaques gravées,
- Fixation mécanique ou adhésive selon support,
- Positionnement à définir avec la maîtrise d'ouvrage.

Les plaques seront assorties à la quincaillerie et à l'esthétique générale des ouvrages.

3.5.6. Réseaux / équipements proches

L'entreprise devra prendre en compte la présence d'équipements existants (interrupteurs, commandes CVC, goulottes, etc.) et réaliser toutes adaptations nécessaires et se coordonner avec les autres entreprises de maintenance (maintenance CVC et intrusion) pour assurer la continuité des prestations et éviter toute dégradation.